

ICIALE

\$ 5,000,000.00
\$ 5,500,000.00
\$ 45,219,000.00

à son département
messieurs examinent
dépôts.
tionnaires lors de sa
leurs.

ORTE

du Nouveau-Bruns-

LE MONDE

ALD

1927

ts nouveaux

animaux, la grande
des fermes.

veloppement et la con-
es et des maladies et

du troupeau, accom-
fertes par cette ligne
volailles, culture

esse, œufs à évincer
ège à \$1.50 par jour,
suivre les cours tout
caux.

lement.
régistrare,
P. Q.

urgiques et

ns d'éducation:

Ténèbres, etc.
pour confession et com-
Vèpres, hymnes, séquen-
ints, retraites, etc.
rses.

\$1.75
2.50
3.00
de 100, 500 ou 1000 exemp.

Québec.

S DU MANUEL

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de
Québec..... 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de la
Coopérative Fédérée de
Québec et de la Société
des Jardiniers-Maraichers 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne
Annonces classifiées 25 mots, 50
sous par insertion, plus un sou
par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme", Limitée, 111 Côte de
la Montagne, (Edifice Morin)
Québec, Case postale 129—
Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Maraichers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée au
intérêt de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions agricoles. Toute col-
laboration est sujette au con-
trôle du directeur.

La correspondance concernant
la rédaction doit s'adresser au
Directeur du "Bulletin de la
Ferme", Case postale 326,
Montréal.

Volume XIV

LE 9 DECEMBRE 1926

Numéro 49

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

La Coopérative à l'étranger

Le journal du ministère de l'agriculture de l'Union Sud-Africaine nous annonce qu'il vient d'être créé, dans l'Afrique du Sud, un service des questions économiques et des marchés, dont les premiers travaux ont consisté à s'enquérir des conditions dominantes des principaux marchés locaux et des divers systèmes de vente en vogue. On a compris qu'une bonne commercialisation des produits est de première importance dans l'industrie agricole.

Le service dont il s'agit a recherché les causes de pertes de produits, de temps et d'argent, qu'il explique de la manière suivante:

a) Pertes résultant du surnombre des anneaux dans la chaîne de distribution des produits et du surnombre des chaînes qui relient le producteur au consommateur, surtout lorsque les producteurs ne sont pas organisés coopérativement. Le cas est trop connu du fermier isolé en quête d'un marché et y envoyant sa petite quote-part de produits. Au contraire, la coopération contribue à éviter l'engorgement et les surcharges de frais qui diminuent considérablement les bénéfices du producteur.

b) Pertes résultant de la commercialisation d'un produit sans valeur et invendable, produit qui, dans des circonstances ordinaires, créerait une demande s'il était de meilleure qualité.

c) Pertes résultant des dommages causés à un produit périssable par un long transport et des manipulations inutiles.

d) Pertes résultant de l'envoi d'un produit sur un marché où il n'est pas demandé ou sur un marché déjà encombré de produits similaires d'autres provenances.

e) Pertes résultant du manque de facilités pour le traitement convenable des consignations en cours de route et à destination.

f) Pertes résultant de la création artificielle de l'encombrement ou de la rarefaction des produits sur un marché donné, dans un but de spéculation et en vue de provoquer la fluctuation des prix.

La réponse à ces problèmes réside dans un seul mot: coopération.

La coopération des fermiers, dans n'importe quelle partie du globe, a eu précisément pour origine le désir d'éviter les pertes ci-dessus énumérées; et l'organisation coopérative se complète par la classification des produits de la ferme.

On pourrait ajouter ce que Herman Steen, économiste bien connu, écrivait au sujet du mouvement coopératif aux Etats-Unis:

"La vente en coopération récompense le producteur en lui faisant obtenir des prix plus élevés. Elle diminue considérablement les frais de vente et de distribution, et elle fournit aux consommateurs des produits de qualité supérieure, souvent à meilleur compte. Tout cela est amplement démontré par les expériences des principales associations américaines. En un mot, c'est le mouvement qui promet le plus pour assurer l'avenir de l'agriculture américaine, et partant celui de la nation."

Au Canada, les chiffres les plus récents, que nous trouvons dans un bulletin du Pacifique Canadien ainsi que dans la revue anglaise "Quebec", montrent que, sur environ 700,000 cultivateurs, 430,000 vendent leurs produits en coopération, ce qui représente à peu près 62%.

Dans la province de Québec, l'esprit de coopération a fait des progrès remarquables depuis quelques années.

Presque tous les cultivateurs comprennent mieux qu'il y a sept, huit ou dix ans les avantages de la vente coopérative, et il est à souhaiter dans l'intérêt de la classe agricole que l'idée de coopération se développe assez rapidement pour que tous nos cultivateurs, sans exception, deviennent le plus tôt possible de vrais coopérateurs.

Il est universellement reconnu que le système de vente en coopération protège le producteur; l'idéal serait donc que tous les agriculteurs le mettent en pratique.

La province de Québec ne compte pas encore assez de coopérateurs actifs; il faut que chacun mette l'épaulé à la roue pour que la classe agricole réussisse à se protéger de tous les côtés.

Les grains de semence

Chaque année, un bon nombre de cultivateurs nous offrent de l'avoine et de la graine de trèfle rouge.

Or, comme le nombre de ces lettres augmente plus que jamais depuis quelque temps, nous croyons intéresser les cultivateurs en les avertissant que c'est pendant le mois de décembre et le commencement de janvier que nous sommes en mesure de payer le plus cher. Et cela tient à une raison très simple; c'est que la tranquillité des affaires à notre succursale de Sainte-Rosalie, pendant cette période, nous permet plus facilement qu'à aucune autre époque de l'année de consacrer le temps nécessaire au nettoyage de ces grains et graines, sans que cela nous coûte trop cher.

Va sans dire que ceux qui nous expédient de l'avoine ou de la graine, devant servir à la semence, ont intérêt à cribler ces produits aussi bien que possible.

Afin d'éviter tout retard et assurer la plus entière satisfaction possible à nos sociétaires et autres cultivateurs, nous recommandons à ceux que cette question intéresse de bien vouloir communiquer directement avec M. A.-G. Lambert gérant de la Coopérative Fédérée, à Sainte-Rosalie Jonction.

Les engrais chimiques en 1927

Pour maintenir la terre en bon état de produire, il faut lui rendre de quelque façon les matières fertilisantes que les récoltes lui enlèvent.

L'expérience a suffisamment prouvé l'efficacité des engrais chimiques, comme agents rénovateurs des sols, pour que nous puissions nous dispenser d'insister sur ce point, du moins pour le moment. Nous nous contenterons de noter que l'emploi des engrais chimiques se répand et se généralise dans tous les pays à mesure que les sciences agricoles s'y développent.

Les cultivateurs de la province de Québec en ont employé de fortes quantités au cours de cette année et déjà plusieurs commandes sont entrées pour livraison le printemps prochain.

A ce propos, il nous fait plaisir de faire part aux lecteurs du Bulletin de la Ferme que nous avons signé de bons contrats pour l'année 1927 et que les cultivateurs peuvent compter sur notre protection.

Nous publierons les nouveaux prix dans quelque temps.

En attendant, les cultivateurs

qui sont acheteurs d'engrais chimiques devront s'adresser à notre succursale de Sainte-Rosalie Jonction, pour obtenir nos prix ainsi que tous autres renseignements concernant les engrais désirés.



M. ROGER-I-SHERMAN, représentant de la Coopérative Fédérée aux Etats-Unis. Les journaux annoncent que le gouvernement américain voudrait lui offrir le poste de représentant commercial à Ottawa.